



**PRÉFET
DE L'ALLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Yzeure, le 23/04/2021

SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

La consultation du public, en application de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012, sur l'arrêté préfectoral autorisant le Bureau d'Etudes AQUABIO à réaliser des opérations de capture et de transport de poisson à des fins sanitaires, scientifiques et écologiques sur différents cours d'eau du département de l'Allier, n'a fait l'objet d'aucune remarque.

Francis PRUVOT

Chef du Service Environnement